

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 13 novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

7 novembre 2024

Date de publication sur le site internet de la ville,

14 novembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à Mme Céline CIVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Alexandre VOIMENT, M. Paul GONCALVES à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER.

Excusée : Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-085	Décision modificative N° 2 Budget VILLE
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives ;

Vu la délibération n° DL2024-037 du 15 avril 2024 adoptant le Budget Principal primitif de la commune pour l'année 2024 ;

Vu la décision n° DC2024-010 du 17 juillet 2024 portant virement de crédit de chapitre à chapitre ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses**

<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>	<b>+ 36 000 €</b>
Cpte 60632 – Fourniture de petit équipement	+ 5 000 €
Cpte 611 – Contrats de prestations de services	+ 14 000 €
Cpte 6232 – Fêtes et cérémonies	+ 17 000 €
<b>Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>+ 50 000 €</b>
Cpte 64111 – Rémunération principale	+ 15 000 €
Cpte 64118 – Autres indemnités	+ 35 000 €
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>
Cpte 6541 – Créances admises en non-valeur	- 300 €
Cpte 6542 – Créances éteintes	+ 300 €
<b>Chapitre 68 – Dotations aux amortissements</b>	<b>+ 736 €</b>
Cpte 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 736 €
<b>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>+ 264 685 €</b>
Cpte 023 – Virement à la section d'investissement	+ 264 685 €
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 351 421 €</b>

**Recettes**

<b>Chapitre 013 – Atténuations de charges</b>	<b>+ 50 000 €</b>
Cpte 6419 – Remboursements sur rémunérations du pers.	+ 50 000 €
<b>Chapitre 74 – Dotations et participations</b>	<b>+ 278 421 €</b>
Cpte 74718 – Autres	+ 5 000 €
Cpte 7472 – Régions	+ 10 000 €
Cpte 7473 – Départements	+ 2 000 €
Cpte 747818 - Autres	+ 23 000 €
Cpte 7482 – Compensation perte taxe addit.droits d'enreg.	+ 199 151 €
Cpte 74836 – Attribution fonds départemental péréquation	+ 62 270 €
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 351 421 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses**

<b>Chapitre 041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>+ 14 220 €</b>
Cpte 2128 – Autres agencements et aménagements	+ 14 220 €
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>+ 149 154 €</b>
Cpte 21351 – Bâtiments publics	+ 7 900 €
Cpte 2138 – Autres constructions	+ 35 000 €
Cpte 2152 – Installations de voirie	+ 35 000 €
Cpte 21534 – Réseaux d'électrification	+ 71 254 €
<b>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>	<b>+ 1 350 444 €</b>
Cpte 2313 – Constructions	+ 1 421 698 €
Cpte 238 – Avances versées sur commandes d'immo.	- 71 254 €
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 1 513 818 €</b>

**Recettes**

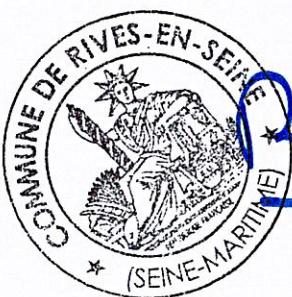
<b>Chapitre 041 – Opérations patrimoniales</b>	+ 14 220 €
Cpte 13258 – Autres groupements	+ 11 376 €
Cpte 238 – Avances versées sur commandes d'immo.	+ 2 844 €
<b>Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	+ 86 213 €
Cpte 10222 – FCTVA	+ 86 213 €
<b>Chapitre 13 – Subventions d'investissement</b>	+ 1 148 700 €
Cpte 1321 – Etat et établissements nationaux	+ 400 000 €
Cpte 1322 - Régions	+ 250 000 €
Cpte 1323 - Départements	+ 498 700 €
<b>Chapitre 023 – Virement de la section de fonctionnement</b>	+ 264 685 €
Cpte 023 – Virement de la section de fonctionnement	+ 264 685 €
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 1 513 818 €</b>

Après que Monsieur le Maire a exposé dans le détail la décision modificative n° 2, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la décision modificative budgétaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET  
Didier BOQUET